

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 07 octobre 2021 Date d'affichage : 07 octobre 2021

Nombre de conseillers : 33

En exercice : 33Présents : 22Absent : 0Représentés : 11

- Votants : 33

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 14 octobre 2021 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, Maire de Boissy-Saint-Léger.

Sont présents: M. Régis CHARBONNIER, M. Fabrice NICOLAS, Mme Odile BERNARDI, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, Mme Marie CURIE, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER, M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Amelle NAIT AMARA, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, Mme Laure THIBAULT, Mme Claire de SOUSA, M. Fabrice NGALIEMA, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration: Mme Eveline NOURY représentée par M. Régis CHARBONNIER, Mme Muriel FERRY représentée par Mme Touria HAFYANE, M. Michel BARTHES représenté par M. Thierry VASSE, M. Zouhir AGHACHOUI, représenté par M. Fabrice NICOLAS, Mme Marie-Angèle YAPO, représentée par M. Eric MORGENTHALER, M. Taylan TUZLU représenté par M. Ludovic NORMAND, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par Mme Odile BERNARDI, M. Moncef JENDOUBI représenté par Mme Laure THIBAULT, M. Christophe FOGEL représenté par Mme Claire de SOUSA, Mme Ingrid CITERNE représentée par M. Fabrice NGALIEMA, M. Christian LARGER représenté par Mme Pascale ISEL.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Jacqueline PICHON est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur Général des Services, M. Eric ATTANASIO, Directeur Général Adjoint des Services, M. Jean-Luc BESSAS Directeur des services techniques et Mme Béatrice LAINÉ, Assistante du DGS, assistent à la séance.

Mme Cécile MARCHETTI, Directrice de cabinet assiste à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19 heures 07 minutes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : J. PICHON

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.
- 2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.
- 3. Exposé de Monsieur le Maire.

URBANISME

- **4.** Avenant n°2 au bail emphytéotique administratif signé avec l'association cultuelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger. *Le Maire*
- 5. Charte de développement durable pour les opérations immobilières. Le Maire
- 6. Dénomination de voie du nom de Mme Colette Gallard. C. Chauchard

SERVICES TECHNIQUES

7. Subvention à l'achat d'équipements connexes à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, ou d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite. *T. Vasse*

MARCHÉS PUBLICS : les 4 points présentés par C. GASSMANN

- **8.** Avenant n°2 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien, conclu avec la société Enerchauf.
- **9.** Avenant n°5 au marché de maitrise d'œuvre conclu dans le cadre de la construction d'un gymnase.
- **10.** Avenant n°3 au marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination, pour l'opération de construction d'un gymnase.
- **11.** Avenant n°2 a la convention constitutive de groupements de commandes, entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres et le SMITDUVM (syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne).

FINANCES

- 12. Décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2021. F. Nicolas
- **13.** Contrat de financement de 1 130 000,00 € avec la Banque postale pour le budget principal de la ville. *F. Nicolas*

AFFAIRES GENERALES

- **14.** Subvention exceptionnelle de 500 € accordée à la « Mirabal », pour l'égalité et contre les violences faîtes aux femmes. *C. Chauchard*
- 15. Adhésion au centre Hubertine Auclert. C. Chauchard

ACTION CULTURELLE

16. Mise à jour du règlement d'attribution des subventions aux associations. P. Chavinier

RESSOURCES HUMAINES

17. Modification du tableau des effectifs – création et suppression de postes. Le Maire

VŒU

18. Vœu de vigilance dans le cadre de la consultation publique relative à la nouvelle version du projet de PPBE 2018-2023. *T. Vasse*

EDUCATION ET LOISIRS

19. Subvention accordée à l'école Rostand A pour la prise en charge du transport de la classe transplantée. *S. Maugan*

QUESTIONS DIVERSES

POINT N°1: APPROBATION DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

POINT N°2 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N° DÉCISION	DATE	SERVICE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT
2021-108	16/06/2021	Action Culturelle	WIM PERCUSSION 14 allée des Roses 94710 LE PERREUX-SUR-MARNE	Spectacle "Zalindé". Déambulation et temps fixes le 05/09/2021 de 17 à 18h.	3 115 € non assujettis à la TVA
2021-109	17/06/2021	Education et Loisirs	LES RESTOS DU CŒURS place de la Pinède 94470 BOISSY-SAINT-LEGER	Foot Solidaire. Organisation d'un tournoi avec le conseil municipal des jeunes, afin de récolter des dons alimentaires et d'hygiène au profit des Restos du Cœur. 13/06 de 10h00 à 16h30.	Aucune incidence financière
2021-110	21/06/2021	Action Culturelle	LE HOMARD BLEU 160 chemin de Fachet 26770 TAULIGNAN	Représentation : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. 04/02/2022 au Forum à 19h30, durée 1h10.	2 744,48 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-111	21/06/2021	Action Culturelle	PROSPERO MIRANDA 26 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF	Représentation : je reviens de la vérité. 26/11/2021 au Forum à 19h30, durée 1h15. Jauge 100.	2 657,22 € TTC non assujettis à la TVA
2021-112	29/06/2021	Action Culturelle	DESSOUS DE SCENE 28 rue de la Chapelle 75018 PARIS	Concert : "zut fête noël". Le 11/12/2021 de 10h30 à 16h00) au Forum.	4 246,39 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-113	29/06/2021	Action Culturelle	LUCENAIRE DIFFUSION 53 rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS	Représentation "la cagnotte". 02/10/2021 à 20h00 au forum. Durée 1h20, jauge 100.	5 735,61 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-114	29/06/2021	Action Culturelle	COMPAGNIE ACAJOU 5 rue Perrée 75003 PARIS	Représentation "Ongaku". 8 représentations petite enfance et centre aéré Marolles, 22-23- 24 mars, 17-18 mai. Durée 35 à 40 mn, jauge 50 enfants.	6 783,40 € non assujettis à la TVA
2021-115	29/06/2021	Action Culturelle	PROMOTION ROCK FORT 45 rue Saint-Roch 43200 Yssingeaux	Spectacle "pierre est cheloup" et ses ateliers. 24 h d'ateliers et 1 représentation le 09/12/2021	1 680 € non assujettis à la TVA
2021-116	29/06/2021	Action Culturelle	SCENE ET PUBLIC 73 rue de 75018 PARIS	Spectacle "l'histoire d'une femme". 18 mars 2022, au forum 19h30, durée 1h15, jauge 100.	2 426,50 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-117	07/07/2021	Action Culturelle	LES TURBULENCES 1 rue Frédéric Petit 80000 AMIENS	Spectacle dans les bois. 17 et 18/05/2021. 3 représentations pour les scolaires (J. Prévert et Bois Clary)	3 143,06 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-118	08/07/2021	Education et Loisirs	PULL AND PUSH 1 rue du Minotaure 91350 GRIGNY	Ateliers sportifs avec des initiations au Street Workout, quartier de la haie-Griselle. Séances 17/07, 24/07, 31/07 de 14 h à 17h.	540 € non assujettis à la TVA
2021-119	12/07/2021	Action Culturelle	Mairie Limeil-Brévannes	Spectacle pyrotechnique	ANNULE
2021-120	30/06/2021	Education et Loisirs	MEDIAS & SPECTACLES 83 rue Pasteur 95320 SAINT-LEU-LA-FORET	Animation d'ateliers web radio podcast. Conseil des jeunes, 12/17 ans, 18/25 ans. 1 séance 3 heures de formation des équipes, puis 12 séances de 2h. Courant juin 2021.	2 845,40 € non assujettis à la TVA
2021-121	30/06/2021	Education et Loisirs	IMAGES URBAINES 133 bis rue Pierre et Marie-Curie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	Projection de 3 films durant l'été. 29/07 à ALP Marolles, 07/07 Boissy-plage, 28/07 à la ferme.	5 955 € non assujettis à la TVA
2021-122	30/06/2021	Education et Loisirs	SUD IDF SECOURISME 3 bis rue du Petit BEAUBOURG 94100 SAINT-MAUR des FOSSES	Formation du PSC1 pour 20 jeunes de 17 à 25 ans. Samedis 19 et 26 juin de 9h à 17h, salle TOHU-BOHU.	1 200 € non assujettis à la TVA
2021-123	30/06/2021	Education et Loisirs	PEP 24 rue de la Poterne 50000 SAINT-LO	Séjour de 23 enfants de 6 à 11 ans en pension complète, du 07/07 au 11/07 au centre de Montmartin-sur-Seine.	4 808 € non assujettis à la TVA
2021-124	30/06/2021	Education et Loisirs	PEP 24 rue de la Poterne 50000 SAINT-LO	Séjour de 22 enfants de 6 à 11 ans en pension complète, du 12/07 au 16/07 au centre de Montmartin-sur-Seine.	4 560,50 € non assujettis à la TVA

2021-125	30/06/2021	Education et Loisirs	SUD IDF SECOURISME 3 bis rue du Petit BEAUBOURG 94100 SAINT-MAUR des FOSSES	Formation du PSC1 et BNSSA pour 10 jeunes de 17 à 25 ans. Du 21 au 23 et 28 au 30 décembre.	6 000 € non assujettis à la TVA
2021-126	30/06/2021	Education et Loisirs	LA RELEVE BARIOLEE 56 rue de Carnot 94700 MAISON-ALFORT	Ateliers théâtre du 28 au 30/07, de 14h à 17h00 pour les jeunes Boisséens, en partenariat avec le PIJ.	540 € non assujettis à la TVA
2021-127	30/06/2021	Education et Loisirs	MSSA-DAVID 8 place de la Peupleraie 94470 BOISSY-SAINT-LEGER	Séances de sport les mardis de 20h30 à 22h, du 21/06 au 31/12, sauf pour la période du 16/07 au 07/08. 25 séances à 60€	1 500 € non assujettis à la TVA
2021-128	30/06/2021	Education et Loisirs	PRES'TIGES FLEURS 2 bld Louis Boon 94370 SUCY-EN-BRIE	Animation cours d'art floral à l'Almo. 9/07 et 19/08 pour 24 enfants chaque séance.	720 € TTC dont TVA (10%)
2021-129	01/07/2021	Action Culturelle	LAB/SEM 3 place Anatole France 93310 LE PRE-ST-GERVAIS	Parade petite envolée. 3 représentations 09/03/2022 10h, 10/03/2022 9h15 et 10h45.	3 837,60 € non assujettis à la TVA
2021-130	02/07/2021	Informatique	FOLIATEAM OPERATEUR 5-9 rue Mousset Robert 75012 PARIS	Augmentation du très haut débit fibre opérateur sur le site de l'hôtel de ville.	583,20 € TTC / mois dont TVA (20%)
2021-131	07/07/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°5, type F3, 18 rue de Sucy. Renouvellement de convention du 06/07/2021 au 05/07/2022.	550,80 € / mois
2021-132	07/07/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°2, type F2, 16 avenue Charles de Gaulle. Renouvellement de convention du 01/06/2021 au 31/05/2022.	766,80 € / mois
2021-133	07/07/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°2, type F2, 154 rue de Marolles. Renouvellement de convention du 24/08/2021 au 23/08/2022.	414,18 € / mois
2021-134	07/07/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement type F3, rue Jacques Prévert. Renouvellement de convention du 18/08/2021 au 17/08/2022.	777,60 € / mois
2021-135	07/07/2021	R.H.	RAVIAT & OWEN CONSEIL 28 rue de Londres 75009 PARIS	Mission de recrutement spécialisé, pour le poste de directeur des services techniques.	7 200 € TTC dont TVA (20%)
2021-136	07/07/2021	Action Culturelle	CIE DES TEMPS REELS 63 rue du Poteau 75018 PARIS	3 Représentations : Chut je crie! 06/04/2022 tout public. 07/04/2022 scolaires 10h et 14h30.	4 306 € non assujettis à la TVA
2021-137	19/07/2021	Action Culturelle	VOIX-OFF 2 impasse du Sabotier 18250 NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Spectacle "Lilelalolu", 4 représentations : 12/04 10h et 14h30, 13/04 10h30, 14/04 10h30.	6 219,39 € TTC dont TVA (5,5%)
2021-138	19/07/2021	Action Culturelle	Association La Tambouille 5 ruelle du colombier 78410 NEZEL	Spectacle "Les Mamas", 2 représentations de 45 min le 25/09/2021	1 430,41€ TTC dont TVA (5,5%)
2021-139	19/07/2021	Education et Loisirs	SURFACE SON 95 rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS	Ateliers fresques participatives, public 12-17 ans, dans le cadre du projet Mémo'Art Boissy 2, du 19 au 31/07. 24 heures d'intervention.	2 000 € non assujettis à la TVA
2021-140	19/07/2021	Education et Loisirs	SUD IDF SECOURISME 3 bis rue du Petit BEAUBOURG 94100 SAINT-MAUR des FOSSES	Formation PSC1 pour 10 jeunes du club de jeune, de 12 à 17 ans. 19/07 de 9h à 17h.	650 € non assujettis à la TVA
2021-141	19/07/2021	Education et Loisirs	IFAC 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 ASNIERES SUR SEINE	Convention de formation générale BAFA et approfondissement BAFA du PIJ pour 20 jeunes du 23/10/2021 au 06/11/2021.	10 600 € non assujettis à la TVA
2021-142	20/07/2021	Action Culturelle	CIE EN CHANTIER 40 chaussée de Ghislenghien 7830 SILY-BELGIQUE	Représentation "truelle destin". 2 représentations 08/02/2022 10 h et 14h30 scolaires, 1 le 09/02/2022 15h tout public.	4 778,48 € TTC dont TVA (6%)
2021-143	20/07/2021	Action Culturelle	CIE REBONDIR 1 rue A. Chevallier 37000 TOURS	Représentations "albums et comptines". Le 14/12/2021 9h et 1030, idem le 16/12, 15h le 15/12 tout public.	2 545,10 € non assujettis à la TVA
2021-144	21/07/2021	Action Culturelle	CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE 52 rue Joseph de Maistre 75018 PARIS	Adhésion à cette association qui permet des formations, informations et évènements correspondants aux axes culturels du cinéma le Forum.	100 € non assujettis à la TVA
2021-145	26/07/2021	Finances	BANQUE POSTALE	Emprunt pour le financement des investissements 2021 au titre du budget principal de la ville.	2 000 000 €

			D6 BELLE LIGHT		
2021-147	02/08/2021	Marchés Publics	21 rue Christophe Colomb 94200 lvry sur seine	Renouvellement du parc lumière de la salle des spectacles en LED	8 892 euros HT soit 10 670,40 euros TTC
2021-148	04/08/2021	Marchés Publics	ACDS 9-11 rue de Cagé 94500 Champigny sur Marne	Avenant n°1 au marché relatif à la maintenance curative des stores et occultations dans divers bâtiments communaux	Prolonge la durée de ce marché pour une durée d'un an soit jusqu'au 2 septembre 2022
2021-149	10/08/2021	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire pour un logement communal	Logement type F4, rue Jacques Prévert. Résiliation à compter du 31/07/2021.	Restitution de 597,20 €
2021-150	25/08/2021	Marchés Publics	INGEMETRIE 220 bld de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON	Avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour le déploiement, le suivi de l'agenda d'accessibilité de Boissy Saint Léger, en raison de modifications de programme.	34 663,18 € TTC dont TVA (20%)
2021-151	27/08/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°5, type F4, rue Jacques Prévert. Renouvellement de convention du 01/08/2021 au 31/07/2023.	671,40 € / mois
2021-152	07/09/2021	Action Culturelle	JM PRESENTATION ZA LA PAILLONIERE 14500 VIRE	Spectacle "Manège écologique" pour la Fête de Quartier du 25/09/2021 de 14h à 19h.	1 085,82 € TTC dont TVA (20%)
2021-153	07/09/2021	Action Culturelle	Entreprise 2 WIN 58 rue Pasteur 94600 CHOISY LE ROI	Parcours "Extrêm Jump & Faucheuse" à l'occasion de la Fête de Quartier du 25/09/2021 de 14h à 19h.	1 776,60 € TTC dont TVA (20%)
2021-154	09/09/2021	Marchés Publics	D. SECURITE 3 rue Armand Peugeot 69740 GENAS	Marché achat et maintenance de défibrillateurs. 1 an reconductible 3 fois.	Maximum 36 000 € TTC la 1ère année, 18 000 € TTC les années suivantes, TVA (20%)
2021-155	13/09/2021	Marchés Publics	SAINT DENIS CONSTRUCTION 24 rue des postillons 93200 SAINT DENIS	Avenant n°2 au marché travaux gymnase lot 1 : terrassement, fondations, gros œuvre.	85 102 € TTC TVA (20%)
2021-156	20/09/2021	Action Culturelle	LA BASSE COUR 68A chemin des Campagnoles 30900 NIMES	Spectacle "Biceps et paillettes" Saison culturelle 2021-2022 - spectacle du 08/08/2021.	1 582,50 € TTC (TVA 5,5%)
2021-157	20/09/2021	Petite Enfance	CAISSE ALLOCATIONS FAMILLIALES	Convention d'objectif et de financement CAF. Multi-accueil n°202100229	Subvention 3 531 €
2021-158	20/09/2021	Petite Enfance	CAISSE ALLOCATIONS FAMILLIALES	Convention d'objectif et de financement CAF. Crèche familiale n°202100230	Subvention 2 943 €
2021-159	20/09/2021	Petite Enfance	CAISSE ALLOCATIONS FAMILLIALES	Convention d'objectif et de financement CAF. Crèche collective n°202100231	Subvention 1 983 €
2021-160	21/09/2021	D.G.	S.V.P. 3 rue Paulin Talabot 93585 Saint Ouen cedex	Contrat SVP : conseil et accompagnement, souscrit du 21/04/2021 au 21/04/2024	774€ TTC/mois dont TVA (20%)
2021-161	22/09/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°1, type F2, 9 bis rue Vallou de Villeneuve. Renouvellement de convention du 30/10/2021 au 29/10/2022.	290,70€ / mois
2021-162	22/09/2021	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal	Logement n°3, type F4, rue Jacques Prévert. Renouvellement de convention du 29/10/2021 au 28/10/2022.	707,40 € / mois

POINT N°3: EXPOSÉ DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les élu.e.s, Mes cher.e.s collègues,

Travaux

Comme vous le savez, la ville est soucieuse de la qualité de vie et de la sécurité de ses habitants. C'est pourquoi de nombreux travaux de réhabilitation et de sécurisation sont engagés régulièrement. Parfois ces travaux entraînent quelque questionnement ici et là mais bien plus souvent nous recevons des témoignages de boisséens satisfaits que nous soyons attentifs à leurs besoins. Pour preuve, encore récemment, nous avons reçu cette lettre en date du 27 septembre que je souhaite vous lire :

Mr le Maire

Depuis un an, nous avons aménagé dans la nouvelle résidence les Jardins de Galliera située 8/10 rue de Valenton. Par courrier, nous vous avions fait part des soucis liés à la vitesse de certains véhicules engendrant des difficultés pour traverser notre rue et sortir du parking de la résidence. Des travaux ont été effectués fin août de cette année avec la création d'un ralentisseur et la mise en place d'un passage piétons sécurisé.

Nous tenons à vous remercier pour votre écoute, votre réactivité et la vélocité de la réalisation des travaux. Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel des services techniques et espaces verts boisséens pour la qualité de leur travail. Nous sommes heureux de vivre dans ce quartier et de profiter du parc très agréable et très bien entretenu.

Avec notre considération la plus distinguée.

Et je tiens particulièrement de nouveau à remercier les services techniques communaux qui se mobilisent autant de fois que cela est nécessaire pour le bien-être de nos habitants.

Subventions

Ensuite, je souhaite vous transmettre deux bonnes nouvelles en matière de subventions :

1) **DETR 2021**

Dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021, par arrêté en date du 16 Août, l'Etat a attribué à notre commune la subvention d'un montant de 214 277 euros portant sur la mise aux normes d'accessibilité de cinq équipements scolaires et un équipement sportif communaux sur le programme AD'AP de 2022 soit 60 % du montant global des travaux s'élevant à 358 843 euros. Il nous appartient de respecter les délais prévus par les textes en vigueur. Les opérations doivent être engagées dans un délai de deux ans à compter de la notification de l'arrêté attributif des subventions et elles doivent être achevées dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution des travaux. Cette subvention va nous permettre de poursuivre les travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments.

2) France Relance

Le 29 Octobre dernier Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Créteil, Mme Faouzia FEKIRI, nous a fait l'honneur de sa visite dans le prolongement de l'attribution d'une subvention par l'Etat, dans le cadre du Plan de relance et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de 83 000 euros. Cette subvention nous a été allouée pour que notre belle structure du Forum, ce site culturel qui nous est cher, puisse bénéficier du dispositif France Relance pour cofinancer les travaux de réfection et d'amélioration de son système d'installations de ventilation. Ce chantier de réhabilitation est sous maitrise d'ouvrage ville. Cependant il s'agit d'un chantier conduit en partenariat entre la ville et le territoire GPSEA (médiathèque). A ce titre, les dépenses sont réparties selon les quotités suivantes : 36% GPSEA et 64% ville. Les travaux devraient débuter au Printemps 2022 car ils imposent de couper le chauffage et ne peuvent donc débuter en plein hiver car les bâtiments abritent comme vous le savez cinéma, salle de spectacle, de sport et médiathèque.

Travaux RN 19

Je souhaite aussi vous informer que des travaux relatifs à la déviation de la RN 19 interviendront les nuits des 27 et 28 Octobre.

En effet, le réaménagement des bretelles d'entrées/sorties de la RN19 va s'achever à la fin octobre par la remise en circulation de la bretelle "D" du diffuseur du RER (sortie n°3 sens Paris > Boissy), dans sa configuration définitive.

Afin de procéder à cette remise en service, les derniers travaux de jonction de cette bretelle sur la section courante de la RN19 doivent être réalisés de nuit.

Dans le sens Paris-province pour la nuit du mercredi 27 au jeudi 28 octobre 2021, entre 22h00 et 5h00 : la RN19 sera fermée.

Dans le sens **Province-Paris pour la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 octobre 2021, entre 22h00 et 5h00** : la RN19 sera fermée.

Des déviations seront mises en place.

Une communication a été publiée sur notre site et relayée sur les réseaux sociaux mais j'ai tenu à vous en informer.

Octobre Rose

La ville portant des valeurs féministes et de prévention, je souhaite vous informer que dans le cadre d'Octobre Rose, la semaine de campagne nationale de lutte contre le cancer du sein qui aura lieu du 18 Octobre au 22 Octobre, le centre social proposera plusieurs actions afin de sensibiliser à cette noble cause à laquelle nous tenons. J'attire votre attention sur deux temps forts de la programmation que vous pourrez retrouver dans son intégralité sur notre site :

Mercredi 20 octobre à 14h

Club lecture : pour partager, échanger et débattre autour du livre « La Tresse », premier roman de Laetitia Colombani paru aux éditions Grasset en 2017. Trois femmes, trois vies, trois continents. Une même soif de liberté. Liées sans le savoir par ce qu'elles ont de plus intime et de plus singulier. Elles refusent le sort qui leur est destiné et décident de se battre. Vibrantes d'humanité, leurs histoires tissent une tresse d'espoir et de solidarité.

• Mercredi 20 octobre à 19h

Ciné-débat: Au cinéma place du forum, projection du film « Ma Ma » réalisé en 2015 par Julio Medem, réalisateur espagnol. Un film avec Pénélope Cruz, qui incarne le rôle de Magda institutrice et mère d'un petit garçon de 10 ans. Le combat contre la maladie, malgré l'adversité, perte d'emploi et départ de son mari, lui fera décider de vivre pleinement chaque instant.

La projection sera suivie d'un temps d'échange avec un professionnel de santé.

Et pendant tout le mois d'octobre, la médiathèque met en avant des ouvrages autour du cancer du sein : documentaires, BD et romans, ainsi qu'une nouvelle d'une auteure boisséenne : « Octobre Rose » de Chantal Cadoret.

Jumelage

Notre ville étant définitivement solidaire face à toutes formes d'adversités, nous avons adressé le 19 Juillet dernier une lettre de soutien du Conseil Municipal à nos amis allemands cruellement impactés par des intempéries et des inondations meurtrières qui ont endeuillées l'Allemagne. Je souhaite vous lire cette lettre :

Monsieur le Maire,

Cher Lukas Braun

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Chers membres du comité de jumelage, Chère Claudia Heidrich,

Les terribles conséquences mortelles des intempéries qui ont frappé la Rhénanie – Palatinat m'ont profondément ému ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal de Boissy Saint Léger.

Nous vous exprimons, ainsi qu'au peuple allemand, notre solidarité dans cette incroyable tragédie à laquelle vous êtes confrontés.

Ces intempéries d'une incroyable violence et leurs conséquences mortelles sont une épreuve pour nous tous et constitue également un avertissement que nous ne pouvons ignorer : les connaissances et le savoir-faire humains sont impuissants face à la puissance des éléments naturels.

Mais pour l'heure nous sommes dans le temps de la tristesse et du deuil que nous partageons avec vous et avec les familles endeuillées.

Nous prenons part à l'émotion que suscite ce drame humain.

Avec toute mon amitié et mon profond respect.

Lors de la soirée musicale franco- allemande du samedi 24 Juillet dernier, relatée dans un article du Boissy Mag à paraître par notre conseillère déléguée en charge du Jumelage Mme Claire Gasmann, Mr le Maire de Lauda Koenigshofen, Lukas Braun, à l'occasion de son discours, nous a remerciés pour ce courrier et a précisé que nous « savions partager le vin et la musique mais aussi la tristesse et la solidarité ». Cette formule m'a précisément touché parce qu'elle traduit parfaitement à mes yeux ce que doit être un lien d'amitié et celui qui unit particulièrement nos deux villes jumelées.

POINT N°4 : AVENANT N°2 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF SIGNÉ AVEC L'ASSOCIATION CULTUELLE DES MUSULMANS DE BOISSY-SAINT-LÉGER.

Rapporteur : Le Maire

Par la délibération 2017-39 du 30 mars 2017, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique administratif avec l'association cultuelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger et à déposer la demande de déclaration préalable pour la division parcellaire.

Dans l'article 24, alinéa 2 de ce bail relatif au délai d'exécution des travaux, il est précisé que le preneur s'engage à débuter les travaux au plus tard le 1^{er} janvier 2018 avec un achèvement total dans un délai de 24 mois, soit au 31 décembre 2019.

Confronté aux aléas météorologiques et à des impondérables indépendants de sa volonté, le preneur n'a pu réaliser l'achèvement de la construction dans le délai imparti. Le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire par la délibération n° 2020-05 du 25 février 2020 à signer un avenant au bail emphytéotique pour prolonger le délai de réalisation jusqu'au 30 novembre 2021 et de ne pas appliquer de pénalité de retard.

Soucieuse de confirmer son soutien à l'association cultuelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger, la commune souhaite signer un nouvel avenant au bail emphytéotique pour prolonger le délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2022 afin de ne pas appliquer de pénalité de retard.

Il est également précisé que si les travaux ne sont pas réalisés dans le délai précité, le preneur devra s'acquitter d'une indemnité forfaitaire fixée à 100 euros, par jour de retard jusqu'au complet achèvement de la construction.

La commission Affaires Techniques — Urbanisme — Travaux — Voirie — Environnement - Circulation — Transport, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité, l'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif, avec l'association cultuelle des musulmans de Boissy-Saint-Léger et ont autorisé monsieur le Maire à le signer.

POINT N°5 : CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES.

Rapporteur : Le Maire

Face à l'urgence climatique et environnementale, la ville souhaite s'engager à développer une démarche environnementale, sur toutes les nouvelles opérations immobilières, sur son territoire, pour maintenir un cadre de vie actuel et futur pour ses habitants.

Pour réaliser cet objectif, la ville s'est faite accompagner par l'EPFIF et par un bureau d'étude spécialisé pour rédiger une charte environnementale.

Cette charte de développement durable vise ainsi à répondre aux enjeux et ambitions portées par la Ville et s'imposera à tous les promoteurs afin d'assurer la qualité des projets et de rendre chaque opération exemplaire.

Le contenu de cette charte renforce les contraintes réglementaires en instaurant des prescriptions fermes et des prescriptions souples selon 6 axes :

Axe 1: S'engager dans la transition énergétique et bas-carbone,

Axe 2 : Préserver la biodiversité et lutter contre l'artificialisation des sols,

Axe 3 : Gérer les eaux pluviales au plus près du point de chute,

Axe 4: Organiser les mobilités,

Axe 5: Assurer un cadre de vie qualitatif,

Axe 6 : Limiter la production de déchets.

La commission AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité, le projet de charte de développement durable et l'autorisation donnée à M. le Maire à signer ledit document avec les promoteurs.

POINT N°6: DÉNOMINATION DE VOIE DU NOM DE MME COLETTE GALLARD.

Rapporteur : C. Chauchard

A ce jour, sur les 193 espaces ou bâtiments publics boisséens, 53 sont désignés du nom d'une personne. Parmi eux seuls 7 le sont d'un nom de femme, représentant 13.2%. Ce déficit est identifié de longue date par la ville. Pour le combler, celle-ci a d'ores et déjà engagé une démarche visant à affirmer la place des femmes dans l'histoire et donner à voir celles, nombreuses, qui se sont illustrées par leur combat, leur engagement, leur créativité artistique, leur courage, leurs performances sportives. Tel a été le sens de la désignation récente du nom de Simone Veil de la rue débouchant au droit du 12 boulevard Léon Révillon et du gymnase en construction auquel Paule Baudouin championne boisséenne a donné son nom.

La collectivité a prolongé et formalisé cette démarche notamment en adhérant au centre Hubertine Auclert qui milite pour donner à voir celles injustement invisibilisées. Dans ce cadre, l'ambitieux projet de réhabilitation du quartier de la Haie Griselle et la construction de la Zac « La Charmeraie » constituent une opportunité dans la mesure où ils vont donner lieu à la création de plusieurs voies nouvelles qu'il convient de baptiser.

Dans ce contexte, la ville organisera prochainement une consultation publique dans le double objectif de sensibiliser les habitants à la volonté de la collectivité de reconnaître et de valoriser une plus juste place des femmes dans l'espace public et de recueillir leurs avis pour la désignation des nouveaux espaces publics notamment ceux sur la ZAC la Charmeraie.

Plus particulièrement, il est proposé au Conseil Municipal de réserver une voie pour la destiner à la valorisation de Mme Colette Gallard, boisséenne qui a marqué l'histoire de notre ville et du Val de Marne, en contribuant activement à la création du planning familial. Cette voie, comme indiqué sur le plan joint, se situe à l'arrière du centre commercial Boissy 2 le long du foyer Adoma situé au 7 av Charles de Gaulle.

En effet, la ville souhaite honorer Mme Colette Gallard eu égard à ses quarante années d'engagement humain et professionnel qui ont embrassé l'Histoire même du Planning Familial et du combat des femmes a disposé librement de leur corps. 1967 la loi Neuwirth autorisant la contraception, 1975 la loi

Veil sur l'avortement et 1982 son remboursement autorisé par la sécurité sociale, 1981 Yvette Roudy nommée ministre du droit des femmes, 1986 la création de lieux d'accueil et d'un numéro vert « Femme, viol, information » pour les femmes victimes de violence...Mme Colette Gallard a vécu tous ces évènements. Entre autres engagements, en 1986, elle a été nommée déléguée de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale. Dans les années 90, elle a participé à plusieurs missions internationales dans le cadre de délégations gouvernementales comme par exemple lors de la conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995.

Honorer le nom de Mme Colette Gallard, boisséenne, serait un symbole fort pour notre ville car à travers elle, ce sont 40 années de combat, d'actions, de militantisme pour défendre les droits des femmes qui seraient à juste titre mis en valeur; comme un devoir à la fois de reconnaissance mais aussi de transmission pour encore et toujours affirmer que le droit des femmes reste un véritable combat dans notre société. Par cette proposition, entre autres, la collectivité souhaite prendre sa part à ce combat.

La commission AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la dénomination de voie choisie du nom de Mme Colette Gallard.



POINT N°7 : SUBVENTION À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, OU D'UN VÉLO ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Rapporteur: T. Vasse

En avril 2018, la Municipalité, dans le cadre de sa politique locale de soutien à la mobilité respectueuse de l'environnement et d'encouragement à l'usage de moyens de déplacement alternatifs, a mis en place pour les boisséens une aide à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à hauteur de 350 €, selon conditions.

Ce dispositif a suscité un réel engouement : en un peu plus de 4 ans, 95 Boisséens se sont orientés vers ce mode de déplacement doux, contribuant ainsi à lutter contre la pollution au niveau local.

Par ailleurs, fort de l'expérience des élus locaux, le Conseil Régional (au travers d'Ile de France Mobilités) a décidé en 2020 d'attribuer aux Franciliens une subvention allant de 500 à 1 200 euros pour l'acquisition d'un VAE ou d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que pour une liste exhaustive d'accessoires connexes (casque, panier/sacoches et antivol).

Nous pouvons maintenant constater qu'lle de France Mobilités applique systématiquement la déduction de l'aide locale à leur dispositif, plafonnant l'aide apportée aux boisséens quelle que soit la participation de la Ville.

Dans ce cadre il est proposé au conseil municipal la mise en œuvre d'une nouvelle subvention dans l'intérêt des boisséens, qui remplacerait celle accordée pour l'acquisition de VAE sans contredire les termes de la convention d'Ile de France Mobilités.

En effet, l'acquisition d'un vélo à assistance électrique implique généralement l'achat d'un certain nombre d'équipements (antivol, casque, panier/sacoches, gilet réfléchissant, support GPS, béquille, rétroviseurs...) qui jusqu'à présent ne sont pas pris en compte lors de la demande d'aide au niveau communal et rarement pris en charge par le dispositif de financement mis en place par Ile-de-France Mobilités. Selon le bilan présenté par Ile-de-France Mobilités en mars 2021, le montant moyen de ces accessoires représente 290 €.

Ainsi le dispositif communal proposé se consacre à l'acquisition des divers produits connexes nécessaires au bon usage, en toute sécurité, du vélo à assistance électrique et étendu aux vélos adaptés aux PMR pour permettre aux Boisséens de bénéficier d'un montant de 250€ en complément du montant accordé par Ile de France Mobilités à l'acquisition d'un VAE ou d'un vélo adapté.

Afin de permettre une bonne lisibilité et l'information de cette subvention auprès des administrés, il est proposé que cette aide soit en vigueur à compter du 01 janvier 2022.

Le règlement d'attribution de cette subvention est annexé à la présente délibération.

La commission AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la proposition de subvention à l'achat d'équipements connexes à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo adapté aux Personnes à Mobilité Réduite.

POINT N°8: AVENANT N°2 AU MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION AVEC GROS ENTRETIEN, CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ENERCHAUF.

Rapporteur: C. Gassmann

Un marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien a été conclu avec la société ENERCHAUF située 4 allée du carré 94230 Gennevilliers, le 27 novembre 2020. Il a fait l'objet d'un avenant n°1 relatif à la modification du bordereau des prix unitaires en ce qui concerne le paiement des pièces détachées et des prestations sous-traitées.

Ce marché prévoit une clause d'intéressement dès la deuxième année du marché.

Il convient donc de définir les sites concernés et le pourcentage de réduction des consommations pour la saison de chauffe 2021/2022.

Les sites concernés sont :

- L'école des châtaigniers,
- L'école du bois Clary, office,
- L'école du bois Clary, maison blanche,
- Le groupe scolaire Jacques Prévert,
- Le groupe scolaire Jean Rostand,
- Le centre sportif Maurice Préault, gymnase,
- Le centre technique municipal.

Le pourcentage de baisse de la consommation est fixé à moins 3%.

La commission AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 6 abstentions (MME THIBAULT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE) l'avenant n°2, relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien, conclu avec la société ENERCHAUF et ont autorisé monsieur le Maire à le signer.

POINT N°9 : AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCLU DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE.

Rapporteur: C. Gassmann

Un marché relatif à la maitrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase a été conclu avec la société REMINGSTONSTYLE pour un montant de 576 960,01 euros HT soit 692 352,01 euros TTC.

Ce marché a fait l'objet de quatre avenants :

- Avenant n°1: en date du 4 juin 2018 qui a pour objet l'affermissement de la tranche optionnelle, d'un montant de 26 400 euros HT (31 680 euros TTC),
- Avenant n°2: en date 2 octobre 2018 qui fixe le montant du forfait définitif dû au maitre d'œuvre, d'un montant de 27 927,35 euros HT (33 512,82 euros TTC),
- Avenant n°3: en date du 23 décembre 2020 qui est liée à la prolongation de la durée des travaux de 5 mois en raison d'une prolongation technique du délai d'exécution et de la pandémie et par conséquence la nécessité d'augmenter la mission Direction Exécution des Travaux (DET) pour un montant de 27 598,60 euros HT soit 33 118,32 euros TTC,
- Avenant n°4 : en date du 7 juillet 2021 relatif à des prestations supplémentaires effectuées ou à effectuer par le maitre d'œuvre d'un montant de 36 663,44 euros HT (43 996,12 euros TTC).

La société MOBIDECOR suite à sa reprise de la société AGECO, titulaire du lot 7 : menuiseries intérieures, placée en liquidation judiciaire depuis le 31 mars 2021, a rencontré des difficultés qui ont perdurées et ont une répercussion sur l'avancement des travaux de l'ensemble des lots.

Par ailleurs, les titulaires des marchés de travaux rencontrent des problèmes d'approvisionnement de matériaux tels que le bois, le verre en raison de la crise sanitaire.

En conséquence, la durée des travaux est prolongée jusqu'au 31 octobre 2021 pour la totalité des lots excepté les lots voirie et réseaux divers (VRD) et espaces verts.

En effet, la société EMULITHE titulaire du lot VRD est en attente de la livraison de clôtures et la saison des plantations commence en novembre.

Il convient donc de conclure un avenant n° 5 à ce marché et de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 afin que l'ensemble des travaux soit réceptionné et les décomptes généraux et définitifs (DGD) finalisés.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

La commission Affaires Techniques – Urbanisme – Travaux – Voirie – Environnement - Circulation – Transport, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 8 abstentions (MME THIBAULT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE, MME ISEL, M. LARGER) l'avenant °5 au marché de maitrise d'œuvre conclu dans le cadre de la construction d'un gymnase et autorisé monsieur le Maire à le signer.

POINT N°10 : AVENANT N°3 AU MARCHÉ RELATIF À LA MISSION D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET DE COORDINATION, POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE.

Rapporteur: C. Gassmann

Un marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination pour l'opération de construction d'un gymnase a été conclu avec la société IPCS pour un montant de 61 200 euros HT (73 440 euros TTC), pour la phase 2 : préparation du chantier et exécution du chantier : 55 800 euros HT (66 960 euros TTC).

La durée de cette phase était fixée à 15 mois avec deux mois de préparation, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux daté du 13 juin 2019, soit un terme de cette phase le 13 septembre 2020.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 8 février 2021 qui a prolongé la durée de cette phase de presque 5 mois soit jusqu'au 5 février 2021 pour un montant de 17 150 euros HT (20 580 euros TTC), en raison principalement de la crise sanitaire.

Un avenant n°2 en date du 7 juillet 2021 a prolongé la durée de cette phase jusqu'au 31 mai 2021, soit 4 mois pour un montant de 15 000 euros HT (18 000 euros TTC), suite aux difficultés rencontrées en raison de la liquidation judiciaire de la société MOBIDECOR, titulaire du lot 7 : menuiseries intérieures et de sa reprise par la société AGECO.

Ces difficultés ont perduré et ont une répercussion sur l'avancement des travaux de l'ensemble des lots.

Par ailleurs, les titulaires des marchés de travaux rencontrent des problèmes d'approvisionnement de matériaux tels que le bois, le verre en raison de la crise sanitaire.

Un avenant n°3 doit être conclu pour prolonger la durée de la mission opération préalable à la réception des travaux : OPR jusqu'au 31 octobre 2021. Son montant s'élève à 12 000 euros HT (14 400 euros TTC).

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 septembre 2021 a émis un avis favorable sur cet avenant.

La commission Affaires Techniques – Urbanisme – Travaux – Voirie – Environnement - Circulation – Transport, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 8 abstentions (MME THIBAULT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE, MME ISEL, M. LARGER) cet avenant n°3 au marché relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination, pour l'opération de construction d'un gymnase et ont autorisé M. le Maire à le signer.

POINT N°11: AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES, ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, SES COMMUNES MEMBRES ET LE SMITDUVM (SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS URBAINS DU VAL-DE-MARNE).

Rapporteur: C. Gassmann

Une convention constitutive de groupements de commandes a été conclue en 2018 entre l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), quinze de ses communes membres, ainsi que le SMITDUVM. Elle a fait l'objet d'un avenant n°1, modifiant son annexe 1 « liste des achats groupés et des coordonnateurs » et intégrant aux parties signataires, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Créteil.

Cette convention vise à :

- Optimiser les dépenses liées à des achats qui peuvent être massifiés conformément à la politique achat du Territoire ;
- Lancer une consultation unique pour répondre à des besoins identiques entre plusieurs entités, permettant une plus grande facilité de l'acte d'achat, tout en préservant l'accès des TME et PME locales;
- Sécuriser juridiquement les achats.

Les achats groupés peuvent concerner tous types de prestations. Il s'agit d'un mécanisme de groupements de commandes à géométrie variable. Ainsi, l'annexe à la convention définit les achats groupés identifiés, les collectivités participant à ces différents groupements et le coordonnateur désigné.

Des achats groupés ont été définis pour l'année 2022, à savoir :

- Les prestations de coordination sécurité et protection de la santé, CSPS ;
- L'achat de vêtements de travail;
- L'achat de véhicules.

Chaque collectivité ou établissement a été sollicité(e) et a fait connaître sa volonté de participer ou non à chacun des groupements de commandes identifiés.

Il convient donc d'adopter un avenant n°2 à la convention, ayant pour objet de modifier son annexe 1 listant les achats groupés.

Cet avenant a également pour objet, l'intégration de deux nouveaux membres, à savoir la commune et le CCAS de Limeil-Brévannes ; ces deux entités mutualisant déjà de nombreux achats entre eux. Ils sont notamment concernés par les achats groupés de véhicules et des prestations de coordination SPS.

La commune de Boissy Saint Léger souhaite adhérer aux groupements de commande relatifs aux prestations de coordination sécurité, protection de la santé et à l'achat de vêtements de travail.

La commission AFFAIRES TECHNIQUES – URBANISME – TRAVAUX – VOIRIE – ENVIRONNEMENT - CIRCULATION – TRANSPORT, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la signature de cet avenant et ont autorisé monsieur le Maire à le signer et à approuver l'attribution de chacun des marchés pour lesquels la commune est concernée.

POINT N°12 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU TITRE DE L'EXERCICE 2021.

Rapporteur: F. Nicolas

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'assemblée délibérante prévoit et autorise des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité tout en respectant le principe d'équilibre budgétaire. Certains évènements de toute nature ne sont pas forcément connus lors de l'élaboration du budget et peuvent modifier son équilibre au cours de l'année.

La décision modificative permet de prévoir les nouvelles dépenses et recettes en modifiant les inscriptions budgétaires initialement votées, tout en respectant l'équilibre du budget. Elle doit être adoptée par l'assemblée délibérante.

Cette décision prévoit des réajustements à l'exécution du budget 2021 au niveau des deux sections.

La section de fonctionnement connaît une baisse de - 0,12% par rapport au budget primitif passant de 29 257 887,29 € à 29 221 547,47 € (- 36 339,82 €).

La section d'investissement connait une hausse de + 0,55% par rapport au budget primitif passant de 13 272 969,34 € à 13 345 834,11 € (+ 72 864,77€).

La section de fonctionnement

A. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement diminuent d'un montant total de 36 339,92 €: elles concernent essentiellement des réajustements de crédits qui se portent sur :

Les charges à caractère général (chapitre 011) : - 67 714,59 €

Les crédits augmentent de 88 170,42€ pour tenir compte des aléas de l'exécution budgétaire :

- insuffisance de crédits liée à la consommation d'électricité et de gaz : + 76 000,00 €,
- location d'un local de permanence pour les oppositions : + 3 100,00 €,
- insuffisance de crédits concernant les frais de transports collectifs du service enfance loisirs :
- + 8 170,42 €,
- augmentation des honoraires liés au logiciel de gestion des emprunts : + 900,00 €.

Les crédits diminuent de 155 885,01 €. Les ajustements proposés sont liés à la baisse des recettes et aux conséquences de l'augmentation des postes cités ci-dessus.

Les variations sont les suivantes :

```
-achats et variations de stocks : - 70 600,00 €,
```

- -services extérieurs : 77 585,01 €,
- -autres services extérieurs : 6 500,00 €,
- -taxes et versements assimilés : 1 200,00 €.

Les charges de personnel (chapitre 012) : + 90 000,00 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour prendre en compte les charges de personnel et frais assimilés.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 27 000,00 €

Ce chapitre augmente du fait de l'inscription d'une subvention exceptionnelle au secours populaire pour venir en aide au Liban, de l'ajustement de la participation de la commune au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et des subventions au titre de l'achat de vélos à assistance électrique.

Les charges financières (chapitre 66) : + 5 000,00 €

Ce léger complément permettra d'ajuster le remboursement des intérêts d'emprunts.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67): + 6 000,00 €

Les annulations de titres sur exercices antérieurs concernent des manifestions annulées liées à la crise sanitaire et augmentent ce chapitre de 6 000,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : + 3 374,77 €

Il s'agit de reprise sur amortissements pour un montant de 3 374,77 €.

Dépenses imprévues (chapitre 022) : - 100 000,00 €

Le virement est effectué aux autres chapitres, notamment le chapitre 012.

B. Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent du même montant, par des recettes nouvelles mais aussi par des diminutions importantes suite aux mesures prises par l'état en rapport à la crise sanitaire.

Produits des services, du domaine, ventes diverses (chapitre 70) : - 11 000,00 €

Suite aux mesures liées à la crise sanitaire, il a fallu revoir à la baisse les redevances du service culturel soit - 9 000,00 €.

De même, les recettes du service des sports ont été diminuées de 2 000,00 €.

Impôts et taxes (chapitre 73) : + 187 477,00 €

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés

bâties et la mise en place d'un coefficient correcteur, calculé par les services de l'Etat, afin de neutraliser les écarts entrainent quelques changements d'imputation.

La nature 73111 Impôts directs locaux est abondée de 210 000, 00 €.

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France est réajusté à − 18 523,00 € et les droits de place diminuent suite à l'annulation du vide grenier à hauteur de 4 000,00 €.

Dotations et participations (chapitre 74) : - 207 502,00 €

Les changements d'imputation dû à la suppression de la taxe d'habitation impactent aussi la nature 74834 : + 296 000,00 € et la nature 74835 : - 498 000,00 €.

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont réajustées par rapport au budget primitif respectivement de − 39 365,00 € et − 12 652,00 €.

La dotation de solidarité urbaine est abondée de 49 215,00 €.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : - 6 500,00 €

Suite aux mesures liées à la crise sanitaire, il fallu revoir à la baisse des revenus de location de salles soit – 6 500,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) : + 1 185,18 €

Il s'agit de reprise sur amortissements pour un montant de 1 185,18 €.

La section d'investissement

A. Les dépenses

Immobilisations en cours (chapitre 23): + 21 679,59 €

Les incidences liées à la pandémie de covid-19 ont engendré un supplément de 21 679,59 € sur l'opération de construction du gymnase Paule Baudouin.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16): + 50 000,00 €

Concernant le remboursement annuel du capital de la dette, une augmentation de 50 000,00€ est prévue.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : + 1 185,18 €

Il s'agit de reprise sur amortissements pour un montant de 1 185,18 €.

B. <u>Les recettes</u>

Subventions d'investissement (chapitre 13) : + 69 490,00 €

Deux ajustements de subventions sont proposés pour tenir compte des validations de subventions obtenues après le vote du budget primitif :

Réfection et amélioration des installations de ventilation du forum : + 80 000,00 € Insonorisation du groupe scolaire Jacques Prévert : + 200 000,00 €.

Le montant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réajusté suite à la notification soit une diminution de 210 510,00 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : + 3 374,77 €

Il s'agit de reprise sur amortissements pour un montant de 3 374,77 €.

Chapitre	ВР	DM1	Nouvel équilibre
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 866 151,00	-67 714,59	4 798 436,41
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 254 468,00	90 000,00	13 344 468,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	74 000,00		74 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	-100 000,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 934 274,04		2 934 274,04
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 225 000,00	3 374,77	1 228 374,77
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 542 632,00	27 000,00	6 569 632,00
66 CHARGES FINANCIERES	245 652,25	5 000,00	250 652,25
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 710,00	6 000,00	21 710,00
Total dépenses de fonctionnement	29 257 887,29	-36 339,82	29 221 547,47

Chapitre	BP	DM1	Nouvel équilibre
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 737 665,29		2 737 665,29
013 ATTENUATION DE CHARGES	140 000,00		140 000,00
042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 185,18	1 185,18
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 351 714,00	-11 000,00	1 340 714,00
73 IMPOTS ET TAXES	19 493 923,00	187 477,00	19 681 400,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 002 700,00	-207 502,00	4 795 198,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	363 385,00	-6 500,00	356 885,00
76 PRODUITS FINANCIERS	2 150,00		2 150,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	166 350,00		166 350,00
Total recettes de fonctionnement	29 257 887,29	-36 339,82	29 221 547,47

Chapitre	BP	DM1	Nouvel équilibre
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	986 169,03		986 169,03
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 185,18	1 185,18
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	23 000,00		23 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 297 500,00	50 000,00	1 347 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	507 358,00		507 358,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	135 051,63		135 051,63
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 735 862,78		3 735 862,78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 588 027,90	21 679,59	6 609 707,49
Total dépenses d'investissement	13 272 969,34	72 864,77	13 345 834,11

Chapitre	BP	DM1	Nouvel équilibre
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 934 274,04		2 934 274,04
040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 225 000,00	3 374,77	1 228 374,77
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 973 000,00		1 973 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 193 995,43		1 193 995,43
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 799 288,91	69 490,00	2 868 778,91
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 130 486,96		3 130 486,96
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	5 500,00		5 500,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 424,00		11 424,00
Total recettes d'investissement	13 272 969,34	72 864,77	13 345 834,11

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE — FINANCES — RESSOURCES HUMAINES — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 votes contre (MME THIBAULT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE) et 2 abstentions (MME ISEL, M. LARGER) la décision modificative n°1 au titre de l'exercice 2021.

POINT N°13 : CONTRAT DE FINANCEMENT DE 1 130 000,00 € AVEC LA BANQUE POSTALE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.

Rapporteur: F. Nicolas

Conformément au budget principal de la Ville adopté par le conseil municipal du 25 mars 2021, il convient de souscrire un emprunt destiné à financer les besoins d'investissements de l'exercice 2021.

Un premier emprunt a été contracté en juillet 2021 par décision n° 2021/145, auprès de la Banque Postale, pour un montant de 2 000 000,00 € au taux fixe de 0,47% sur une durée de 15 ans, conformément à la délibération 2020-32 du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire. Le montant total emprunté dépassant 2 000 000,00 €, c'est le conseil municipal qui redevient compétent pour délibérer.

La seconde partie de l'emprunt est soumise à la décision du conseil municipal. Il est demandé à celuici d'approuver la proposition de la Banque postale, d'un emprunt de 1 130 000 €, au taux fixe de 0.49%, sur une durée de 15 ans.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE — FINANCES — RESSOURCES HUMAINES — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 votes contre (MME THIBAULT, M. JENDOUBI, MME DE SOUSA, M. FOGEL, M. NGALIEMA, MME CITERNE) et 2 abstentions (MME ISEL, M. LARGER) l'emprunt de 1 130 000,00 € à contracter auprès de la Banque postale et ont autorisé M. le Maire à signer ce contrat de prêt.

POINT N°14 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 500 € ACCORDÉE À LA MIRABAL « POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LES VIOLENCES FAÎTES AUX FEMMES ».

Rapporteur: C. Chauchard

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Notre commune, très impliquée dans la défense des droits des Femmes, souhaite apporter son soutien à la 10^{ème} édition de la Mirabal, une cause commune d'autant plus d'actualité durant cette période de crise sanitaire.

Cette action est organisée par « Tremplin 94 SOS Femmes », association spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales dans le Val-de-Marne.

La Préfecture du Val-de-Marne confie en 2009 à cette association, la mission de "référente violence conjugale". En 2010, à l'occasion de la Grande Cause Nationale dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes, Tremplin 94 propose un événement qui est à la fois une manifestation sportive et un espace d'information et de sensibilisation destiné à un large public.

La 10^{ème} édition de la Mirabal se déroulera le dimanche 28 novembre 2021, au Parc du Tremblay à Champigny sur Marne.

La Ville souhaite soutenir l'action de l'association « Tremplin 94 SOS Femmes » en encourageant les boisséens et boisséennes à y participer et en lui accordant une subvention de 500€ pour la mise en œuvre et le développement de cet évènement.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE — FINANCES — RESSOURCES HUMAINES — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 2 votes contre (M. NGALIEMA, MME CITERNE) la subvention de 500 € accordée à « Tremplin 94 - SOS Femmes » dans le cadre de la manifestation « La MIRABAL ».

POINT N°15: ADHÉSION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT.

Rapporteur : C. Chauchard

Le centre Hubertine Auclert, associé à la Région Ile de France est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'observatoire régional des violences faites aux femmes.

A ce jour, il regroupe 247 membres (associations, collectivités locales, institutions et syndicats).

Le Centre Hubertine Auclert apporte de l'expertise et des ressources :

 Mise à disposition d'une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes.

- Appui auprès des élus et des services pour une sensibilisation aux enjeux des politiques locales d'égalité femmes-hommes.
- Formations animées par des experts permettant une véritable montée en compétences.
- Conseils méthodologiques et exemples de bonnes pratiques pour concevoir des politiques locales d'égalité femmes-hommes et rédiger un plan d'action.
- Accompagnement individuel et soutien au montage de projet.

En adhérant au Centre Hubertine Auclert, la ville se dote d'une expertise reconnue et d'un centre de ressource enrichi dans l'accompagnement des politiques locales en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 750 euros.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune au Centre Hubertine Auclert.

POINT N°16: MODIFICATION DU RÉGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : P. Chavinier

La commune de Boissy-Saint-Léger, par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Elle s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune de Boissy-Saint-Léger.

Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités des subventions communales sauf dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive. Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner. Le respect de cette démarche facilitera le déroulement du traitement de chaque demande et sa prise en compte par les élus de la commune.

Pour ces raisons, le 20 décembre 2018, la ville a délibéré afin de définir un règlement relatif à l'attribution des subventions aux associations. Les derniers exercices ont démontré la nécessité de le faire évoluer.

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE — FINANCES — RESSOURCES HUMAINES — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 4 abstentions (M. NGALIEMA, MME CITERNE, MME ISEL, M. LARGER) la modification du règlement d'attribution des subventions aux associations.

POINT N°17: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : le Maire

La modification du tableau des effectifs vise à créer ou supprimer des emplois pour accompagner les mouvements de personnel (arrivées et départs) au sein de la Ville.

Aussi, il convient de créer à compter du 15 octobre 2021 :

- ¬ 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;
- ¬ 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
- ¬ 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet ;

Il est également nécessaire de supprimer à la même date :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 60%;
- ¬ 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet ;

LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE — FINANCES — RESSOURCES HUMAINES — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — INTERCOMMUNALITE a émis un avis favorable le 04 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

POINT N°18 : VŒU DE VIGILANCE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA NOUVELLE VERSION DU PROJET DE PPBE 2018-2023.

Rapporteur: T. Vasse

Considérant que notre ville a toujours défendu la santé de toutes et tous en s'engageant pour une activité aérienne soucieuse des populations survolées et respectueuses de la santé publique et de l'environnement.

Considérant qu'en décembre dernier, l'Etat projetait d'élargir de manière très importante les contraintes d'urbanisme et le périmètre d'application liés au Plan d'Exposition au Bruit (PEB) dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly.

Considérant que ces nouvelles mesures auraient eu des répercussions inquiétantes pour notre ville et les Boisséens et qu'en conscience notre Conseil Municipal du 29 Janvier a voté un vœu demandant le réexamen du PPBE de l'aéroport d'Orly et le retrait du projet d'extension de la zone C et de création de la zone D du plan.

Considérant que la municipalité s'est élevée contre ce projet aux côtés de nombreux maires, parlementaires et représentants de défense des riverains de l'aéroport qui méritent notre soutien et que devant cette levée de boucliers l'Etat est revenu sur sa décision lors de la réunion de la commission consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly du 8 Juillet dernier.

Considérant que, conformément à l'article R. 572-9 du code de l'Environnement, le projet de plan est mis à la disposition du public pour une durée de deux mois soit du 23 Août au 25 Octobre 2021 pour que chaque citoyen puisse faire part de ses observations. La ville a relayé cette consultation publique sur son site et ses réseaux sociaux en invitant tous les Boisséens à relayer nos attentes.

Considérant que la victoire collective relative au renoncement de l'Etat du projet d'extension du PEB ne doit pas faire baisser notre vigilance sur le sujet.

Considérant que le projet soumis à consultation publique appelle les souhaits de modifications suivantes réclamées depuis de nombreuses années par les collectifs associatifs compétents en la matière :

- Allonger d'une heure le couvre-feu : l'actuel couvre-feu (de 23h30 à 6h) doit être respecté et élargi pour se rapprocher des 8 heures de sommeil consécutives préconisées par l'OMS,
- Obtenir une date d'échéance et connaître les modalités de mise en œuvre pour la réduction du bruit moyen de 6dBA dans le créneau 22h-23h30,
- Réduire le bruit à la source avec le plafonnement à 200 000 créneaux annuels au lieu de 250 000 actuellement,
- Limiter le nombre d'avions gros-porteurs qui génèrent plus de bruit et de pollution. Ils sont de plus en plus nombreux (+18% entre 2017 et 2019),
- Renforcer et simplifier le dispositif d'aide à l'insonorisation qui ne cesse de réduire alors que 50% des riverains d'Orly n'ont toujours pas leur habitation insonorisée. Il est également souhaité que les travaux soient remboursés à 100% et que la facture soit directement payée par ADP et non par le riverain,
- Reculer la piste n°3 de 1,2 km ce qui permettrait d'augmenter la hauteur de survol des avions sur des zones très denses en habitation toutes proches de l'aéroport (ce qui diviserait par deux le volume global de bruit),
- Faire circuler les avions selon leur niveau de bruit et donc exclure les avions les plus bruyants des plages horaires les plus sensibles (chaque soir avant le couvre-feu dès 22h et de 6h à 8h du matin lors de la reprise du trafic ainsi que les dimanches de midi à 15 heures),
- Mettre en place les procédures de vol de « moindre bruit » avec la mise en place fréquente des techniques connues de décollage, d'approche et d'atterrissage permettant de limiter le bruit,
- Limiter les mouvements d'aéronefs sur la base de leur EPNdB (Effective PerceiveNoise), comme cela se pratique déjà sur les 9 principaux aéroports français sauf Paris-Orly.

Considérant que les impacts des nuisances sonores sur la santé et le quotidien des riverains des aéroports ne sont pas négligeables et qu'il est nécessaire de réduire et d'améliorer la qualité de vie des habitants qui y sont exposés.

Nous, élu.e.s de Boissy-Saint-Léger, à l'instar de nos homologues du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir, territoire et villes survolées par le trafic aérien d'Orly, sommes volontaires pour aller plus loin dans la lutte contre les nuisances sonores liées au transport aérien. Nous appelons à participer à la consultation publique actuelle relative au PPBE afin de faire entendre à l'Etat qu'il y a une nécessité absolue à trouver un compromis entre conséquence des survols aériens et respect des populations survolées. Nous défendons un PPBE équilibré, respectueux de l'environnement des territoires et de la santé des habitants.

La commission Affaires Techniques – Urbanisme – Travaux – Voirie – Environnement - Circulation – Transport, a émis un avis favorable le 05 octobre 2021.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 1 vote contre (M. LARGER) et 1 abstention (MME ISEL) ce vœu de vigilance dans le cadre de la consultation publique relative à la nouvelle version du projet de PPBE 2018-2023.

POINT N°19 : SUBVENTION ACCORDÉE À LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE J. ROSTAND A POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DE DEUX CLASSES TRANSPLANTÉES.

Rapporteur : S. Maugan

L'école Rostand A organisé un séjour de découverte à Beaulieu (Cantal), pour les élèves des classes de CE2 et CM1, du 11 au 21 octobre 2021.

Ce séjour se veut un moment d'expérimentation de pratiques pédagogiques différentes, alternant temps de repos, de découverte, d'apprentissage, mais également temps éducatifs. Après une longue période durant laquelle les sorties et séjours n'ont pas été rendu possible du fait de la pandémie, il permet aux enfants n'ayant pas toujours la possibilité de changer d'horizon, de découvrir des environnements nouveaux et de vivre l'école autrement.

Afin de ne pas faire peser sur le budget des familles le coût du transport, il est proposé de prendre en charge les frais de car aller/retour, par l'intermédiaire d'une subvention allouée à la coopérative de l'école J. Rostand A. le coût du transport étant de 3 600 €, la subvention sollicitée est de ce même montant.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 1 abstention (M. LARGER) la subvention de 3 600 € accordée à la coopérative de l'école J. Rostand A.

Aucune question diverse.

La séance est levée à 21 heures 25 minutes.